



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0235

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Ramsès d'une emprise située boulevard des Droits de l'Homme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0235**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Ramsès d'une emprise située boulevard des Droits de l'Homme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a été sollicitée par la SCI Ramsès via le groupe Sirius pour le déclassement et l'acquisition de la bande de terrain jouxtant le parc d'activités multi-locataires situé 100-112 avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin, dont elle est propriétaire. L'acquisition de ce bien permettra à la SCI Ramsès de poursuivre son action d'amélioration du parc d'activités. Elle prévoit la création d'un second accès pour la sécurisation du site et l'accessibilité aux services de sécurité incendie notamment.

Il s'agit d'une emprise de terrain nu de 1 392 m², à détacher des parcelles cadastrées BO 118, BP 99 et BP 446 situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin, en bordure du boulevard urbain est :

Parcelles originelles	Nouvelles parcelles	Surface (en m ²)
BO 118	BO 449	215
	BO 450	96
BP 99	BP 449	370
	BP 450	693
BP 446	BP 452	18
Total surface		1392

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise et sont occupés par société Lyonnaise d'éclairage, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon réseau exploitants. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article 141-3 du code de la voirie routière.

La SCI Ramsès ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du projet d'acte, l'emprise susmentionnée libre de toute location ou occupation serait cédée pour un montant hors taxe de 83 520 € soit 60 € le mètre carré, prix conforme à l'avis domanial rendu par la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 27 janvier 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1 - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de terrain nu de 1 392 m², à détacher des parcelles cadastrées BO 118, BP 99 et BP 446 situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 83 520 € hors taxe, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 % qui s'élève à 16 704 €, soit un montant toutes taxes comprises de 100 224 €, à la SCI Ramsès des parcelles nouvellement cadastrées BO 449, BO 450, BP 449, BP 450 et BP 452 d'une superficie totale de 1 392 m², issues des parcelles cadastrées BO 118, BP 99 et BP 446 situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 11 mai 2015, pour un montant de 20 227 786,04 € en dépenses et 1 138 390,32 € en recettes sur l'opération n° 0P09O0344 et individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4369.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 100 224 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844 sur les opérations n° 0P09O0344 et n° 0P09O4369,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 42 155,13 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.